



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 11 août 2025, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h 00.

Sont présents :

Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1	M. Éric Chassé, conseiller n°2
Siège n°3, vacant	M. André Casavant, conseiller n°4
M. Yan Dagenais, conseiller n°5	M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Est absente :

Madame Sylvie Tanguay mairesse

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice générale/greffière-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Fannie Boisvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse suppléante Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et constate qu'il y a quorum.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préalablement remis aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUR PROPOSITION du conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. SUIVI DES DOSSIERS N/A

4. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE N/A

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- 5.1 PRACIM 2025-2025
- 5.2 Semaine de la municipalité
- 5.3 32 semaines nationales de la prévention de la noyade

2025-08-102

2025-08-103



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

6. RAPPORT DES ÉLUS (ES)

FANNIE BOISVERT : Elle mentionne que suite à une rencontre à la MRC de Bécancour, il va avoir des projets sur des panneaux solaire dans le parc industriel.

7. LÉGISLATION N/A

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Sécurité civile - fond régions et ruralité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvere reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la MRC de Bécancour désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour le poste de coordonnateur de sécurité civile dans le cadre du volet – coopération et gouvernance municipale du Fond régions et ruralité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yan Dagenais , appuyé par le conseiller André Casavant;

Et résolu :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sylvere à l'intention de participer au projet de coopération intermunicipale pour le poste de coordonnateur en sécurité civile dévolu à l'ensemble des municipalités;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des couts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme suivant la présentation et l'approbation du projet d'entente et du montage financier;

QUE le conseil nomme la MRC de Bécancour, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne la directrice générale et greffière trésorière, madame Alexandra Brière-Malo pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Entente de la politique pour les non-résidents avec la ville de Daveluyville

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu la nouvelle entente avec la Ville de Daveluyville et le centre sportif avec certaine modification;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente nos citoyens auront droit à tous les services disponibles au même taux que les citoyens de la Ville de Daveluyville, puisque les frais de non-résident seront facturés directement à la Municipalité de Saint-Sylvere ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé appuyé par le conseiller Marc St-Louis ;

2025-08-104

2025-08-105



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte l'entente avec la Ville de Daveluyville avec les modifications inscrites et autorise donc la directrice générale ainsi que la mairesse ou la mairesse suppléante à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-106

8.3 Demande d'appui dénonciation au gouvernement du Québec, ajustement financier

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes) ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Chassé, appuyée par le conseiller André Casavant;

Et résolu de demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalité, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription.

DE transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-107

8.4 Demande d'aide financière pour la traversée d'Érik

Considérant que l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour Nicolet-Yamaska (APPPAABNYY) a pour mission d'aider, d'accompagner et de soutenir les proches aidants de la région ;

Considérant que l'APPPAABNYY valorise le bien-être des aidants en leur offrant des occasions de prendre soin d'eux-mêmes, de se reconnecter à leurs passions et de poursuivre leurs rêves ;

Considérant que la Traversée d'Érik incarne ces valeurs en proposant un défi personnel et collectif, symbolique et inspirant, visant à sensibiliser la



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

population à la réalité des proches aidants et à promouvoir la santé physique et mentale ;

Considérant que cet événement unique en région offre une opportunité de mobilisation communautaire autour d'une cause essentielle, tout en mettant en lumière le courage et la résilience des aidants ;

Il est proposé par le conseiller Éric Chassé et appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

Il est résolu que le conseil municipal accorde son soutien à la Traversée d'Érik, notamment par une contribution financière de 100 \$, visant à appuyer la réalisation de l'événement et à reconnaître l'importance du rôle des proches aidants dans notre société ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. GESTION FINANCIÈRE

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de juillet 2025 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 77 168,42 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Alexandra Brière-Malo certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais ; appuyé par le conseiller André Casavant;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de juillet 2025, soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

N/A

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 Dépôt liste des permis et certificats — juillet 2025

La directrice générale/greffière-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de juillet 2025 pour 3 permis totalisant une valeur de 44 000 \$.

Déposée.

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Demande des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs désire organiser un tournoi de balle donnée au terrain de baseball les 5-6 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Saint-Sylvère souhaite s'occuper personnellement de la cantine sur place, qu'il souhaite faire la vente de boisson alcoolisée. Lors de l'évènement ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs est un organisme essentiel à la population de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité va faire une demande d'un permis de boisson à la régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, que les profits de l'alcool iront au Comité des loisirs

SUR PROPOSITION DU conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseiller municipale autorise le comité des loisirs a faire la demande à la régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour leur activité du 5-6 septembre,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. DIVERS

N/A

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C -27. (Le tout selon les articles 29 à 39 inclusivement du Règlement n° 375 sur la régie interne des séances du conseil).

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-louis;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Fannie Boisvert
Mairesse suppléante

Alexandra Briere-Malo
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Fannie Boisvert, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fannie Boisvert
Mairesse suppléante



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère**

Large empty rectangular area for the minutes of the Council meeting.